

## Le budget : Comptes administratifs 2015

Le vote des comptes administratifs est un acte majeur dans la vie municipale.

Les comptes administratifs indiquent les dépenses et recettes réalisées lors de l'année écoulée. Ils permettent donc aux élus et aux citoyens de constater les crédits consommés par l'exécutif de la collectivité. Ces comptes sont vérifiés et acceptés par le comptable public de Plancoët (anciennement appelé percepteur).

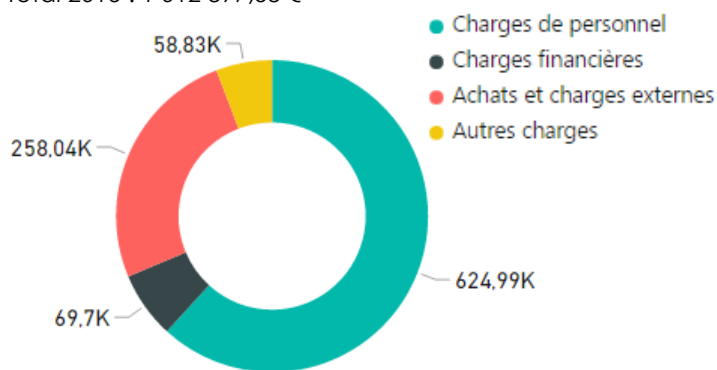
Le budget est composé de **deux sections** :

La section de fonctionnement afférente aux dépenses de gestion des services, des intérêts de la dette, des participations et subventions

La section d'investissement consacrée aux travaux et achat de gros équipements, au remboursement du capital de la dette.

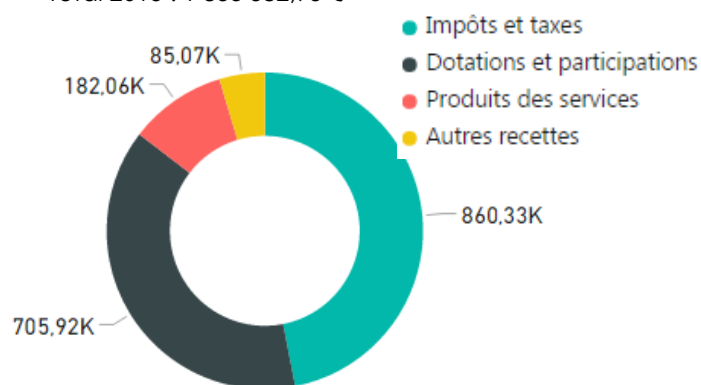
### Section de fonctionnement : Les dépenses 2015

Total 2015 : 1 012 897,58 €



### Section de fonctionnement : Les recettes 2015

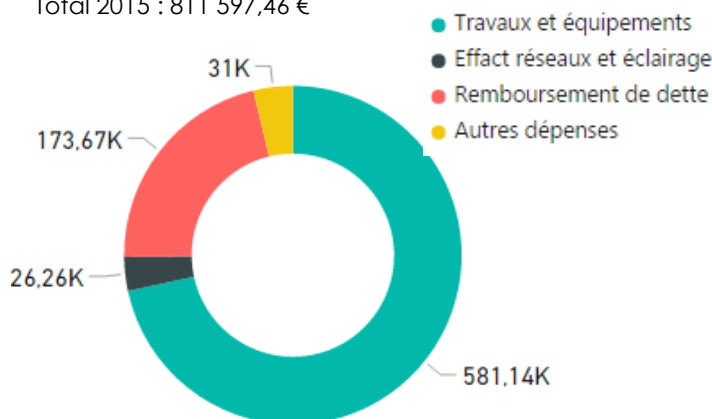
Total 2015 : 1 833 382,95 €



La différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement permet de financer les investissements de la commune. En 2014, le budget de la commune a dégagé 820 485 € d'autofinancement.

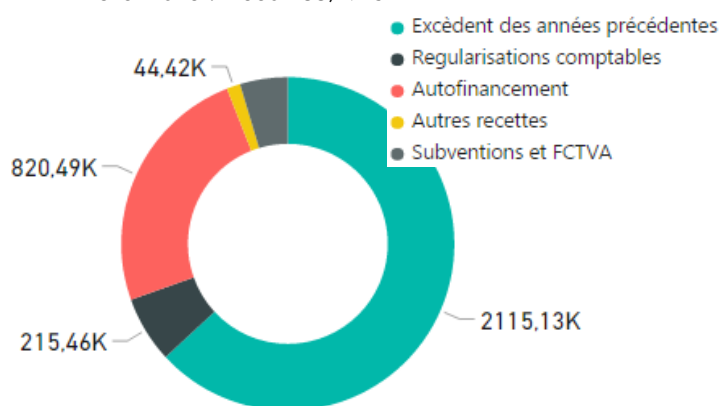
### Section d'investissement : Les dépenses 2015

Total 2015 : 811 597,46 €



### Section d'investissement : Les recettes 2015

Total 2015 : 2 530 288,19 €



TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	REALISE 2015
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DIVERS	16 521,50 €
CONSTRUCTION BATIMENTS COMMUNAUX	11 147,38 €
ACQUISITION ET VENTES DIVERS TERRAINS	21 505,82 €
EQUIPEMENT NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	14 749,15 €
TRAVAUX MAIRIE	64 871,17 €
TRAVAUX CIMETIERE	6 762,85 €
CREATION ET AMENAGEMENT VOIES DOUCES	4 986,00 €
LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS	39 483,00 €
TRAVAUX RUE DE L'ARGUENON - METRIE	377 643,35 €
TRAVAUX DE VOIRIE 2015	23 469,07 €

ILLUSTRATION : comment se répartissent 100 € de dépenses dans le budget communal en 2015 ?



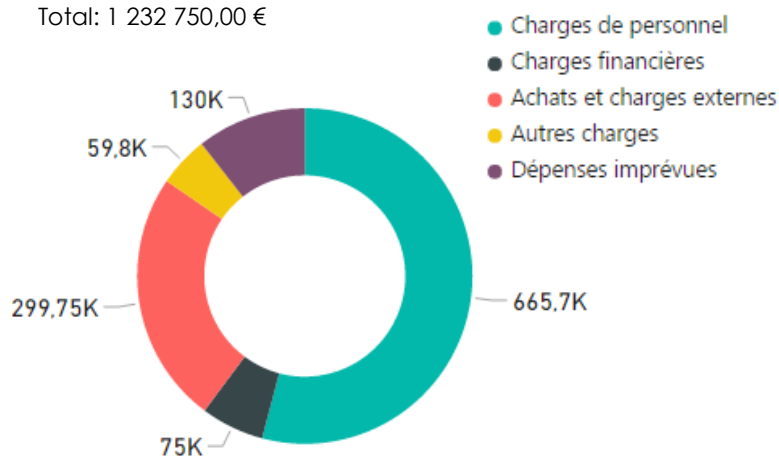
## Le budget : Le prévisionnel 2016

Le budget **prévisionnel** ou primitif est adopté par le conseil municipal. Il est le fil conducteur de l'année à venir. Ce document fixe des crédits et l'exécutif de la commune ne peut dépasser les limites autorisées par le budget.

Le budget doit être réalisé avec prudence. Il inscrit uniquement les recettes que la collectivité est certaine de percevoir en 2015.

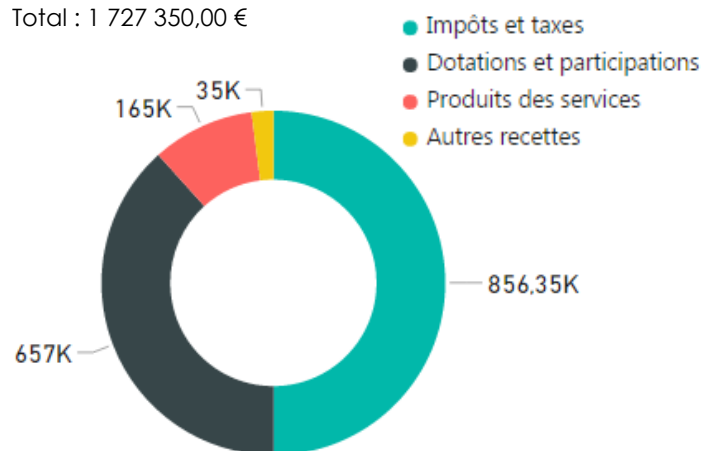
### Section de fonctionnement : Les dépenses 2016

Total : 1 232 750,00 €



### Section de fonctionnement : Les recettes 2016

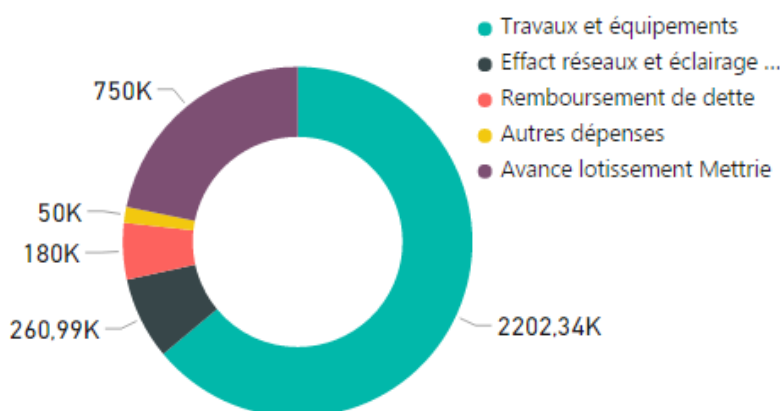
Total : 1 727 350,00 €



Le budget 2016 prévoit donc de dégager 495 600 € d'autofinancement (Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement).

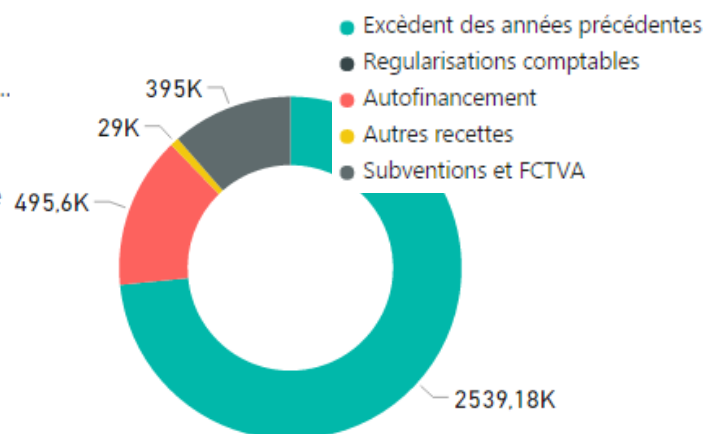
### Section d'investissement : Les dépenses 2015

Total : 3 049 166,00 €



### Section d'investissement : Les recettes 2015

Total : 3 049 166,00 €



### Section d'investissement : Les projets

La commune a inscrit 2 202 340 € de crédits pour les dépenses d'investissement 2016.

Les principales opérations sont : la création d'une voie douce en centre bourg, l'aménagement de la voirie des rues de la Mettrie et César Mulon, la sécurisation du bourg et la réhabilitation de l'ancien réfectoire du foyer logement en salle de réunion.

## Principaux constats

La commune bénéficie d'une bonne santé financière. L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, légèrement supérieur à celui de l'année précédente, permet à la commune d'investir sereinement.

La baisse progressive des dotations de l'état et la mise en place des rythmes scolaires ne mettront pas en péril les finances de la commune. Notre collectivité peut donc « digérer » sereinement les incertitudes liées à la réforme des territoires et à la diminution des dotations de l'état.